

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D57-2015

Séance du 25/06/2015 – Convocation du 16 juin 2015

Compte rendu affiché le 3 juillet 2015

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Michel HU, Christine PERRIN, Tameur GUENNAT, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLLOT, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Odile BALTHAZARD, Vincent VIVO.

Absents représentés

Jean-Jacques DUPERRAY par Marc GRAZIANA, Xavier LAURE par Michel MATHEY, Claire POINT par Claire LEBAHAR, Maria DA SILVA PIRES par Christine PERRIN, Patrick RACHAS par Vincent VIVO.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Garantie d'emprunt Vilogia

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 25 septembre 2014, a voté l'attribution d'une subvention de 16 989 € à l'entreprise sociale pour l'habitat Vilogia, afin de participer au financement de 10 logements sociaux. Le coût total de l'opération est de 1 219 606 € ; le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Subventions publiques	223 911 €
Fonds propres	182 950 €
Emprunts CDC (4 prêts)	692 745 €
Emprunt CIL	120 000 €

Le bailleur social sollicite la commune sur une garantie des emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation à hauteur de 15 % des fonds empruntés, soit 103 911.75 €. La Métropole de Lyon est sollicitée à hauteur de 85 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de l'Urbanisme,
- VU le Plan Local de l'Urbanisme du Grand Lyon,
- **ADOpte le principe d'une garantie d'emprunts de la part de la commune au profit de l'Entreprise Sociale pour l'Habitat Vilogia selon les caractéristiques suivantes :**

Emprunt	Montant de l'emprunt	Montant garanti
PLAI	108 868 €	16 330.20 €
PLAI FONCIER	82 217 €	12 332.55 €
PLUS	285 169 €	42 775.35 €
PLUS FONCIER	216 491 €	32 473.65 €
Total	692 745 €	103 911.75 €

- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
 Neuville-Sur-Saône, le 25 juin 2015
 Le Maire,
 Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après
 - Dépôt en Préfecture le 30 juin 2015
 - Affichage le 30 juin 2015
 Valérie GLATARD, Maire.

